

> info travaux <

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES FACILITE ET SÉCURISE VOS DÉPLACEMENTS

Lettre info travaux n°10 du 17/03/2016

Fin mars / fin avril 2016 : conditions d'accès modifiées pour les riverains du hameau de la Tuilerie Bignon le long de la RD307.

A compter du 21 mars 2016 et jusqu'à fin avril 2016, les conditions d'accès des riverains de la RD 307, dans la traversée du hameau de la Tuilerie Bignon (commune de Noisy-le-Roi), vont être modifiées pour permettre la réalisation de travaux préparatoires à la mise en place d'un écran acoustique, d'assainissement et de terrassement. Ces dispositions sont prévues par arrêté départemental n° 2015T1163 du 6 janvier 2015.

Modification des accès riverains :

> L'accès des véhicules aux propriétés situées le long de la RD 307 dans la traversée du hameau de la Tuilerie Bignon sera interrompu du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00. Ces accès seront rétablis le soir, les weekends et jours fériés. Les accès et cheminements piétons seront maintenus en permanence.

Le stationnement sera interdit le long des propriétés concernées. En journée, des possibilités de stationnement sur la voie publique sont offertes à proximité, en fonction des phases de travaux (voir schéma au verso) :

- *Phase 1 - travaux préparatoires à la mise en place de l'écran acoustique* : stationnement possible Chemin du Golf (commune de Saint-Nom-la-Bretèche). Cette phase débute le 21 Mars 2016.
- *Phase 2 - travaux d'assainissement et de terrassement* : stationnement possible allée des Mares (commune de Noisy-le-Roi). La sente piétonne située entre le chemin du Golf et l'allée des Mares ne sera plus accessible. Une information complémentaire sera effectuée au préalable du démarrage de cette phase.

La durée des travaux est estimée à 6 semaines. Pendant cette période, il est demandé aux riverains concernés de bien vouloir sortir leurs poubelles le matin avant 8h00. Celles-ci seront acheminées à un point de collecte par l'entreprise en charge des travaux et restituées en fin de journée.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour les désagréments qui seront occasionnés.

Le Département des Yvelines vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée et vous tiendra informé des prochaines modifications à prévoir sur vos déplacements.

POSSIBILITES DE STATIONNEMENT PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX

